

DEC170311DR07

Décision portant nomination de Mme Aurélie de Sousa, aux fonctions de correspondante pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Mme Aurélie de Sousa, Ingénieure de recherche, est nommée correspondante pour la PPST à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure